



APPEL

Montreuil, le 21 mai 2025

MOBILISATION DES RETRAITÉ·E·S

CHEMINOT·E·S RETRAITÉ·E·S, LE 5 JUIN 2025, MANIFESTONS POUR NOS DROITS ET NOS REVENDICATIONS !

Reconquête de la Sécurité sociale et de notre régime spécial de protection sociale, soyons à l'offensive car en face de nous, le capital est à la manœuvre pour démanteler tout notre socle social, la Sécurité sociale.

Les retraités sont toujours dans le viseur du gouvernement et du patronat. Il n'y a pas de journée où les médias aux ordres du capital ne tentent pas de nous démontrer que les retraités seraient des nantis, des privilégiés face aux plus jeunes. Tout juste si l'augmentation des pensions en début d'année (juste application du Code de la sécurité sociale) n'a pas « ruiné » le pays ! Ils oublient volontairement de parler des cotisations sociales qui sont assises sur la richesse créée par le travail et qui sont du salaire. Rien à voir avec l'impôt, qui est assis sur les revenus, contrairement à l'amalgame volontaire qui nous est régulièrement divulgué.

La cotisation sociale est au cœur du principe de solidarité. Elle est prélevée sur la richesse produite. À côté du salaire direct versé aux travailleurs qui finance les besoins pour le mois, les cotisations sociales correspondent, elles, à la part du salaire qui est socialisée pour financer la prise en charge de la maladie, des accidents du travail et maladies professionnelles, de la retraite et de la famille. **Faire la distinction entre cotisations sociales « patronales » ou salariales est une pure construction du capital qui s'inscrit dans la remise en cause des fondements même de la Sécurité sociale !**

Le terme de « charges sociales » est un scandale ! Le travail n'est pas une charge mais l'origine des richesses produites. Les cotisations sociales, qui prennent la forme « de charges sociales » dans la bouche du patronat, sont une part du salaire qui n'est pas directement versée au travailleur, mais socialisée pour financer la Sécurité sociale. Ainsi, les politiques qui militent pour redonner du pouvoir d'achat aux travailleurs en baissant les cotisations sociales prônent en fait une baisse du salaire avec pour conséquence l'affaiblissement du financement de la Sécurité sociale, rendant, de fait, encore plus difficile l'accès aux soins et remettant en cause l'avenir de notre régime de retraite par répartition ! Ce serait la triple peine pour les travailleurs actifs et retraités.

Pourtant, la Sécurité sociale fait partie de notre quotidien, de nos vies. Pour beaucoup, elle est tellement indispensable qu'elle semble avoir toujours existé. Depuis sa création il y a 80 ans, en 1945, avec les ordonnances des 4 et 19 octobre sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance (CNR), le capital n'a eu de cesse de s'attaquer à la Sécurité sociale, une des conquêtes majeures du monde du travail portée par



la CGT et le ministre communiste Ambroise Croizat. Ainsi, il déclarait, lors de la présentation de cette loi : « *Rien ne pourra se faire sans vous (...). La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise. Elle réclame vos mains...* » Chacun mesure comment ses propos sont d'actualité aujourd'hui, et c'est cette démarche qui nous anime dans la construction des mobilisations, comme pour la journée du 5 juin 2025.

Mais les différentes réformes qui ont eu lieu ces dernières décennies, comme celle imposée par E. Macron sur les retraites en 2023, ont pour seul objectif de toujours mieux répondre aux seuls intérêts du capital, qui n'a jamais supporté de voir une partie de la richesse créée par le travail lui échapper. Il cherche à accaparer cette manne financière par de l'assurantiel comme les complémentaires santé obligatoires (CSO) ou la capitalisation. Rappelons les propos tenus par Denis Kessler en 2007, alors vice-président du Medef : « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance.* » C'est bien ce que font les gouvernements successifs depuis plusieurs années, avec une accélération du processus de casse de notre protection sociale depuis l'arrivée d'E. Macron en 2017.

D'où l'importance de revenir sur les fondamentaux, sur le financement de la Sécurité sociale par la cotisation sociale partie intégrante du salaire. Pour la CGT, la reconquête de la Sécu, c'est permettre à chacune et chacun de faire face à tous les événements et aléas de la vie. Dans le même temps, la Fédération CGT des cheminots et son UFR revendiquent l'extension du régime spécial de prévoyance à l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire. De leur embauche à la fin de vie, les cheminots doivent pouvoir bénéficier des prestations servies par le régime spécial de prévoyance et ainsi avoir accès aux cabinets médicaux SNCF sans restriction d'âge ! Il est indispensable de poursuivre le combat pour stopper la suppression de cabinets médicaux SNCF et gagner la réouverture et la création de nouveaux cabinets pour un meilleur maillage du territoire.

La campagne lancée par l'UFR CGT Cheminots « La santé, un droit à reconquérir ! » s'appuyant sur une démarche de reconquête de la Sécurité sociale et de notre régime spécial s'inscrit également dans la construction revendicative pour un nouveau Statut du travail cheminot (NSTC) que porte la Fédération CGT des cheminots. Outre le régime spécial et les cabinets médicaux pour les retraités, porter le NSTC, c'est aussi agir pour nos facilités de circulation, pour l'accès des retraités aux activités sociales, sportives et culturelles aujourd'hui sous tensions avec l'éclatement de la SNCF, pour le logement qui est une préoccupation majeure et un poids financier pour de nombreux retraités et futurs retraités...

Le 5 juin, avec la CGT, exigeons :

- **la revalorisation immédiate des retraites et pensions de 10 % ;**
- **l'indexation des pensions sur le salaire moyen ;**
- **une réforme du financement de la Sécurité sociale qui soit basé exclusivement sur la cotisation sociale prélevée sur des éléments de rémunération élargis ;**
- **l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales ;**
- **la suppression de la CRDS, de la CASA, de la CSG et sa transformation en cotisation sociale ;**
- **l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et le retour de l'âge légal de départ à 60 ans et des mesures de départ anticipé pour les métiers pénibles.**

**TOUS ENSEMBLE,
RETRAITÉ·E·S, SALARIÉ·E·S, JEUNES, PRÉCAIRES,
LE JEUDI 5 JUIN 2025, PARTICIPONS MASSIVEMENT
AUX MANIFESTATIONS DANS LES DÉPARTEMENTS.**

